



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 21 octobre 2021, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

1. Délibération administrative 047-2021 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 31'500.— destiné à l'élaboration d'un plan d'action favorisant la biodiversité.

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'études de CHF 31'500.— (dont CHF 1'500.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à l'élaboration d'un plan d'actions de promotion de la biodiversité sur le territoire de la Ville de Carouge.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 78.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

2. Délibération administrative 051-2021 : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude de 169'380.— TTC (dont 8'070.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au réaménagement et à la végétalisation de la rue des Pervenches, entre les rues J. Dalphin et J. Grosselin.

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
2. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
3. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N°79.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

3. Délibération administrative 054-2021 : Proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 560'000.— destiné à financer la plantation d'arbres et d'arbustes sur le territoire carougeois.

Le Conseil municipal, à la majorité par 29 oui, 0 non et 0 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de CHF 560'000.— TTC (dont CHF 24'560.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la plantation d'arbres et arbustes sur le territoire carougeois.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense dès l'utilisation du bien estimée à 2023 au moyen de 10 annuités.

Le délai pour demander un référendum expire le 8 décembre 2021.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :



Date d'affichage : le 29 octobre 2021/mpe